

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 février 2015

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Approbation des comptes de gestion 2014 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence) dressés par Mme Gisèle KAPFER, comptable de la commune du 01/01/2014 au 31/12/2014

Approuvés à l'unanimité.

Comptes administratifs 2014 (Commune, Assainissement, Lotissement de Jouvence)

Approuvés à l'unanimité.

Commune

Section de fonctionnement

Dépenses	234 365.74 €
Recettes	<u>403 621.70 €</u> (dont excédent fin ex 2013 reporté : + 105 041.28 €)
Résultat	+ 169 255.96 €

Section d'investissement

Dépenses	99 053.56 € (dont déficit fin 2013 : - 81 640.12 €)
Recettes	<u>134 917.27 €</u>
Résultat	+ 35 863.71 €

Résultat global de clôture : + 205 119.67 €

Assainissement

Section d'investissement

Dépenses	15 041.45 € (dont déficit fin ex 2013 : - 696.18 €)
Recettes	<u>6 754.87 €</u>
Résultat	- 8 286.58 €

Section d'exploitation

Dépenses	11 627.10 €
Recettes	<u>19 913.68 €</u>
Résultat	+ 8 286.58 €

Résultat global de clôture : 0 €

Lotissement de Jouvence

Section de fonctionnement

Dépenses	94 309.62 € (dont déficit fin ex 2013 : - 0.95 €)
Recettes	<u>94 309.62 €</u>
Résultat	0.00 €

Section d'investissement

Dépenses	94 308.20 €
Recettes	<u>94 308.20 €</u>
Résultat	0.00 €

Résultat global de clôture : 0.00 €

Vote des subventions 2015

Bénéficiaires	2015 (€)
Comice agricole cantonal	65
Musique Saint Baumier	500
Club Bon Accueil	155
Donneurs de sang Renazé	50
FDGDON	177.21
Anciens combattants	65
Loisirs et passions	500
CCAS Fontaine	1 900
AFM téléthon 53	75
C.A.U.E. de la Mayenne	45.73
UDAF de la Mayenne	120
GDON Fontaine	150
Chambre des métiers de la Mayenne	30
Secours catholique	50
Maison Familiale Rurale Craon	30
TOTAL	3 912.94 €

Participation aux charges de fonctionnement de l'école Sainte Marie de Drouges –Année scolaire 2014/2015

pour un élève en maternelle, soit 600 €, et un élève en primaire, soit 369 €.

Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la communauté de communes du Pays de Craon

Dans le cadre de l'installation de la nouvelle communauté de communes du Pays de Craon, EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), au 01 janvier 2015, le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Craon doit mettre en place une CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Cette commission a pour fonction d'évaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune.

Par délibération du 17 décembre 2014, le conseil de communautaire a fixé la composition de la CLECT, c'est-à-dire un membre titulaire et un membre suppléant par commune désignés parmi les membres du conseil municipal. Pour Fontaine-Couverte, sont désignés Jean-Claude MOREAU, membre titulaire, Christian DAULAY, membre suppléant.

Recensement de la population 2015 : frais de déplacement

Le conseil municipal alloue la somme de 130 € à l'agent recenseur, au titre des frais de déplacement.

Adhésion au service conseil en énergie partagé du GAL Sud Mayenne,

Le conseil municipal décide que la commune adhère au service « Conseil en Energie Partagé (CEP) du Gal du Sud Mayenne, pour 0€75 par habitant et par an. Il s'agit d'un service de conseils techniques et thermiques proposé pour accompagner les communes à réaliser des économies d'énergie et donc atténuer leurs charges énergétiques.

Questions diverses

Achat de 2 radiateurs à inertie (718 € HT l'unité) pour les logements locatifs situés 4 et 6 rue Pierre Barauderie,

Achat de détecteurs de fumée pour les logements locatifs.

Dégâts occasionnés lors de la location de la salle communale du 07 février : 100 € seront facturés aux utilisateurs.

Exposition : Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, le Conseil général de la Mayenne a conçu et réalisé l'exposition « **Moissons rouges, un Mayennais dans la grande guerre** ». Cette exposition sera visible à Fontaine, du 18 avril au 03 mai 2015, dans la petite salle derrière la mairie.

Le 23 février 2015
Le Maire,